

CARRERE

NOTICE DESCRIPTIVE

COULEUR LAVANDE

9 Rue Fernand Benoit
13200 ARLES



GROS ŒUVRE

Ossature générale en béton armé et maçonnerie.

Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux, épaisseur 20 cm minimum.

Murs séparatifs des logements en béton ou cloisons type SAD, épaisseur 18 cm, suivant plans de l'architecte et préconisation de l'étude structure.

Façades et murs en maçonnerie ou béton.

FACADES

Façades enduites teintées dans la masse avec éléments décoratifs suivant plans de l'architecte et permis de construire.

COUVERTURE

Toitures terrasses étanchées, boîtes à eau en PVC, zinc ou aluminium laqué.

Descentes d'eaux pluviales extérieures en PVC, zinc ou aluminium laqué.

ISOLATION THERMIQUE

Conforme à la Règlementation thermique 2012.

Isolation des toitures terrasses par panneaux isolants rigides.

Isolation des murs périphériques par complexe isolant polystyrène et plâtre selon étude thermique.

Perméabilité à l'air des bâtiments inférieure à $1 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ sous 4 Pa.

MENUISERIES EXTERIEURES

Menuiseries en PVC blanc, ouvrant à la française, avec double vitrage isolant clair faible émissivité 4/16 argon/4.

Occultations par volets roulants PVC et coffres PVC sur toutes les ouvertures, commande électrique dans les séjours (y compris cuisines ouvertes), commande à tringle sur fenêtres et portes-fenêtres des autres pièces.

MENUISERIES INTERIEURES

Porte palière à âme pleine isolante sur cadre bois ou huisserie métallique, serrure sécurité 3 points, microviseur, conforme aux normes acoustiques en vigueur.

Portes intérieures isoplanes alvéolaires laquées d'usine (blanc), sur huisseries peintes.

Portes de placards blanches coulissantes ou ouvrants à la française suivant plans (non compris placards figurés en pointillés).

Aménagements des placards par une penderie et/ou d'étagères (nombre et dimensions selon plans) (non compris placards figurés en pointillés et non compris placard dans lequel se situe le ballon d'eau chaude thermodynamique).

CLOISONS

Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50 mm d'épaisseur en séparation de pièces et de 70 à 100 mm pour les gaines techniques.

REVETEMENT DE MURS ET PLAFONDS

Peinture lisse blanche en plafond.

Peinture lisse blanche sur les murs de toutes les pièces.

Faïence en périphérie de la baignoire et/ou du bac à douche sur une hauteur d'environ 2.00 mètres par rapport au sol dans la salle de bain.

REVETEMENT DE SOL

Carrelage grés émaillé 45 x 45 cm avec plinthes assorties dans toutes les pièces du logement.

Loggias, balcons et terrasses revêtus de dalles grès cérame sur plots (suivant plans et exigences d'accessibilité).

EQUIPEMENTS SANITAIRES - VENTILATION

Salle de bains

- Plan vasque (résine ou céramique) de couleur blanche sur meuble bas de toilette, façades colorées, robinetterie mitigeuse.
- Miroir au-dessus du meuble bas avec bandeau cache lumière.
- Suivant plan : Baignoire en acier émaillé ou acrylique blanc, mitigeur bain-douche et ensemble de douche

ou

Bac à douche 90 x 90 cm équipé d'un pare-douche fixe (suivant plans et exigences d'accessibilité), robinetterie mitigeuse et barre de douche.

WC

- Cuvette de WC à réservoir en porcelaine vitrifiée, réservoir à mécanisme économiseur d'eau à double débit 3/6L.

Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée conforme à la réglementation en vigueur et à l'étude thermique, de type hygroréglable B.
- Bouches d'extraction hygroréglables certifiées dans les pièces de service.
- Entrées d'air hygroréglables certifiées dans les ouvrants des pièces principales.

Robinet de puisage extérieur pour les appartements avec terrasses (hors loggias et balcons).

EQUIPEMENTS MENAGERS

Mobilier

Sans objet

Electroménager

Attentes pour alimentations et évacuations machine à laver : quantités suivant plans.

Attentes pour alimentations des éléments de cuisson et réfrigérateur.

Nota : Les plans de vente font apparaître, figurées en pointillés, les possibilités d'aménagement des cuisines. Ces dispositions sont données à titre indicatif sur les plans de vente et pourraient varier en fonction des impératifs de chantier.

ELECTRICITE

Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur (NF C 15-100) et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties.

Tableau électrique avec emplacement pour une box.

Luminaire commandé de l'intérieur sur balcon, loggia ou terrasse.

CHAUFFAGE/PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau thermodynamique individuel relié à la VMC.

Chauffage par radiateurs électriques de type panneaux rayonnants dans les pièces principales et sèche-serviette dans la salle de bain.

Programmation par boîtier d'ambiance intégré.

TELEVISION - TELEPHONE - INTERPHONIE

Téléphone

Prises RJ 45 positionnées suivant la norme en vigueur.

Télévision

1 prise TV dans le séjour et dans la chambre principale permettant la réception de l'ensemble des chaînes hertziennes françaises (TF1 - FR2 - FR3 - Canal+ - M6 - ARTE), de la TNT (sous réserve de se trouver dans une zone couverte par la TNT) par l'intermédiaire d'antennes collectives.

Nota : les frais d'abonnement et/ou de terminaux TNT sont à la charge de l'occupant.

Vidéophonie

Poste vidéophone couleur avec bouton de commande pour ouverture de la porte du hall.

LES PARTIES COMMUNES

HALL D'ENTREE

Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium ou acier laqué, fermeture à ventouse.

Visiophone avec platine à défilement, digicode et/ou contrôle d'accès par badge.

Boîtes aux lettres normalisées « La Poste » (emplacement définitif selon validation du concessionnaire).

Aménagement du hall d'entrée - Suivant charte d'architecture CARRERE

- Sol : carrelage grès émaillé 30x60 cm ou 19.5x120 cm avec plinthes assorties et paillason encastré.
- Murs : faïences, revêtement mural décoratif et habillage avec miroir.
- Plafond : faux plafonds décoratifs modulaires à panneaux acoustiques.
- Installation électrique compris lustrerie, commande par détecteurs de présence sur minuterie.

Aménagements des circulations intérieures - Suivant charte d'architecture CARRERE

- Sol du Rez de Chaussée et des étages : Carrelage grès émaillé 30x60 cm ou 19.5x120 cm avec plinthes assorties.
- Sols cage d'escalier : Peinture de sol dans les escaliers/cages d'escaliers.
- Murs : revêtement mural décoratif à tous les niveaux, peinture vinylique blanche projetée dans les cages d'escaliers.
- Plafonds : faux plafonds décoratifs modulaires à panneaux acoustiques peints. Peinture projetée dans les cages d'escaliers.
- Installation électrique compris lustrerie, commande par détecteurs de présence sur minuterie.

ASCENSEUR

Ascenseur à machinerie embarquée desservant tous les niveaux.

Décoration de la cabine au choix du coloriste de l'opération.

LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

CLOTURES ET ESPACES VERTS

Clôtures périphériques en grillage ou serrurerie (ponctuellement sur murets) ou murs selon plan du permis de construire.

Espaces verts communs engazonnés et paysagés, arrosage automatique des plantations type goutte à goutte ou par aspersion.

Piétonniers traités en enrobé, béton balayé ou désactivé.

Eclairage extérieur des accès commandés par cellule photoélectrique ou horloge.

Boîtes aux lettres normalisées « La Poste » (emplacement définitif selon validation du concessionnaire).

STATIONNEMENTS

Extérieurs

Voies de circulation et parkings extérieurs en enrobé noir, nombre et emplacement suivant plans.

Accès sécurisé par porte motorisée pilotée par télécommande.

Intérieurs

Sans objet.

LOCAUX COMMUNS

Local Ordures ménagères, localisation suivant plan du permis de construire.

Local Vélo avec système de fermeture sécurisé et dispositifs fixes d'accroche vélos.

N.B : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, il se révélerait une obligation ou une possibilité d'amélioration de fonctionnement.

Le descriptif notaire plus complet qui sera notifié (« article 68 ») prime sur le descriptif sommaire.